COMPTE RENDU

DU RENDEZ-VOUS DES PARTENAIRES DE LA VIE ASSOCIATIVE

— 1ER JUILLET 2019

Le Mouvement Associatif
\ Hauts-de-France

Choisir l'intérêt général

ÉDITO

L'année 2018 est marquée par le tournant de la transformation de l'action publique souhaitée par le gouvernement et incarnée par la commission action publique 2022. **Cette nouvelle réforme remet en cause les principes sur lesquels reposaient les relations entre associations et pouvoirs publics mais également toute l'organisation sociale et administrative de l'action publique territoriale.**

Les circulaires du 24 juillet 2018 et 12 juin 2019 viennent concrétiser les recommandations de ce rapport en matière de vie associative en précisant que le domaine Jeunesse et vie associative doit être transféré à l'éducation nationale selon le schéma suivant :

- Au niveau régional un Délégué académique à la jeunesse, à l'éducation populaire la vie associative et au sport sera placé auprès du recteur de région académique ;
- Au niveau départemental les équipes départementales seront dorénavant placées dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale tout en restant sous l'autorité du Préfet de Département pour ces missions.

Dans ce contexte, le Mouvement associatif Hauts-de-France a été auditionné par la Préfecture pour contribuer à la réflexion en cours sur l'organisation de la politique vie associative au niveau régional. Il nous semblait alors important de partager le plus largement possible nos positionnements sur ce sujet. En soulignant d'abord le fait que **la Vie associative n'est pas une compétence mais bien une politique publique qui doit rester partagée.**

L'articulation nécessaire entre le niveau régional et les niveaux départementaux ainsi que le lien aux autres services risquent de se compliquer dans une configuration où le niveau régional ne sera plus directement sous l'autorité du Préfet de région - ce qui aurait un impact sur la qualité du dialogue avec les représentants associatifs mais aussi avec les partenaires comme le Conseil régional.

En rattachant le sujet Vie associative au Rectorat, les acteurs craignent que la vie associative et bénévolat ne soient vus que sous le prisme d'une politique Jeunesse (par ailleurs nécessaire) et que l'Etat en région recentre ses moyens humains sur le déploiement à venir du SNU.

Les réseaux associatifs réunis au sein du Mouvement associatif plaident donc pour un rattachement de la Vie associative au niveau du Préfet de région dans un service transversal dans lequel seraient rattachés des outils de pilotage des politiques publiques (observation, évaluation, prospective). Ce schéma permettrait de renforcer les liens de la Vie associative avec les territoires et les différentes directions déconcentrés. Il permettrait également conserver les interlocuteurs aujourd'hui bien identifiés (DRVA et DDVA) dans une organisation cohérente, directement en lien avec les Préfets.

Nous plaidons également pour que la Vie associative soit bien identifiée comme un enjeu dans le futur Contrat de Plan Etat Région car deux choses sont nécessaires selon nous si l'on veut maintenir et potentialiser la capacité d'agir des associations: 1°) Une approche et une prise en compte transversale de la vie associative dans les politiques publiques ; 2°) Une politique d'appui spécifique dédiée au monde associatif co-construite et co portée Etat/Région et collectivités/ acteurs associatifs- ce qui existe aujourd'hui en région Hauts de France.

Le 1er juillet est l'anniversaire de la loi 1901 de la liberté d'association. Si cette liberté semble durablement acquise, le combat s'est déplacé : il s'agit désormais de garantir les moyens donnés aux citoyens pour s'associer et poursuivre leurs projets. Mais outre l'obtention des moyens, l'objectif est également, et peut-être surtout, de donner une place aux associations dans la construction des politiques publiques. Et ainsi permettre aux citoyens qui s'organisent ensemble en faveur d'une transformation de la société pour la rendre plus juste, plus solidaire et qui soit en mesure de faire face aux enjeux actuels comme la transition écologique, nécessaire et urgente.

Florence Domange
Présidente du Mouvement associatif
Hauts-de-France

RAPPEL DU PROCESSUS

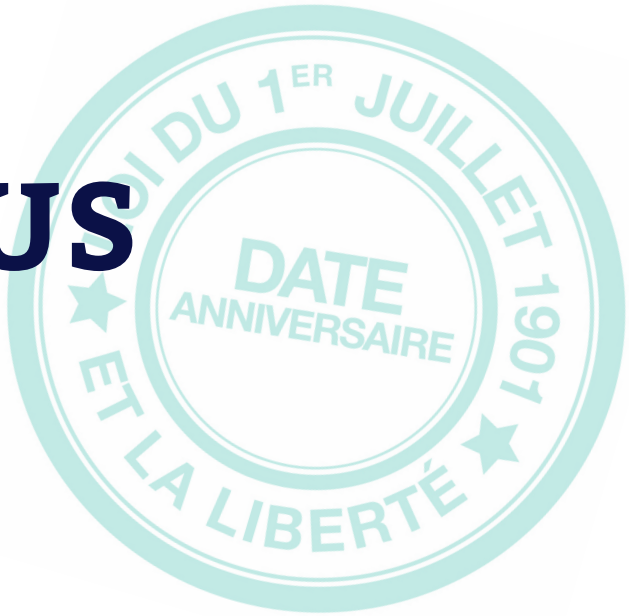

Le Mouvement associatif Hauts-de-France travaille depuis plusieurs années à mettre en réseau les différents acteurs intervenant dans le champ de la vie associative : partenaires publics ou privés, réseaux associatifs, acteurs de l'accompagnement, etc.

Chacun de ces acteurs, de sa place, participe plus ou moins directement au développement de la vie associative. Or, il n'existait pas d'espace où les enjeux du développement de la vie associative puissent être abordés de manière transverse.

C'est dans cette optique que, chaque année depuis 2010, le Mouvement associatif met en place un processus de travail en plusieurs temps, aboutissant à une analyse formalisée des enjeux et des besoins du secteur associatif.

Cette analyse, travaillée collectivement, est ensuite reversée aux partenaires qui élaborent des propositions présentées et mises en discussion le 1er juillet (date anniversaire de la Loi du 1er juillet 1901 et de la liberté d'association).

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Remontée d'information par le biais des réseaux sectoriels et territoriaux

JOURNÉE DES TECHNICIEN-NES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Échange, analyse et production d'un document **« d'État des lieux de la vie associative »**

PROPOSITIONS PARTENAIRES

Les partenaires et le Mouvement associatif font des propositions d'action.

RENDEZ-VOUS DES PARTENAIRES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Suivi tout au long de l'année :

Administrateurs du Mouvement associatif Hauts-de-France + Équipe technique

ÉTAT DES LIEUX

ACTION PUBLIQUE
Les grandes tendances

LES CONSTATS D'ABORD S'AGISSANT DONC DE L'ORGANISATION ET DE LA STRUCTURATION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE SON DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS EN RÉGION

Pour cette année, on a évidemment **une focale sur le comité action publique 2022** (CAP 2022), pour rappel, il s'agit de 40 personnalités qui proposent de faire 30 milliards d'économie de dépenses publiques dans un rapport sorti à l'été 2018. **S'ensuivent deux circulaires : le 24 juillet 2018 et le 12 juin 2019 sur la réforme de l'organisation territoriale de l'état.**

1er constat : côté acteurs associatifs, et on perçoit bien que nous ne sommes pas les seuls, c'est celui du **manque d'information et d'appréhension de ces documents et de leur impact sur la vie associative.**

Beaucoup en ont entendu parler, savent de quoi il retourne, mais il y a une réelle **difficulté pour appréhender l'ensemble,** notamment parce que cela prend du temps et que le temps, nous y reviendrons, est une des ressource qui nous manque le plus.

Lorsque les éléments de la réforme sont connus ils suscitent **une crainte d'un affaiblissement de la prise en compte de la VA en région** liée donc d'une part à ces réformes mais également d'autre part, à **un contexte de concurrence de plus en plus forte** avec des acteurs issus du secteur lucratif. On pense par exemple aux crèches, à la formation professionnelle, au sport, au sanitaire et social sur cette concurrence au lucratif…

Mais **il y a aussi une autre forme de concurrence** liée à l'émergence **d'acteurs revendiquant une légitimité à parler au nom de la vie associative sans en avoir le statut** et pourraient même obtenir des financements de la vie associative. **Sur la récente circulaire du 12 juin** plus précisément qui annonce **le passage de la VA au rectorat,** elle amène **beaucoup d'inconnues pour les acteurs associatifs,** et sans doute pour les rectorats, sur l'avenir de la politique vie associative de l'état en région.

Tout cela mène à **une forme d'usure suite aux successions** des différentes réformes. Alors même qu'il y a de nouveaux fonctionnements à mettre en place avec l'ensemble des partenaires : le Conseil Régional par exemple se voit renforcé dans ses compétences de développement économique, le rectorat va devenir un interlocuteur essentiel, le Préfet prendra un tout autre rôle sur le territoire.

Pour prendre en compte ces évolutions et outiller l'inusable capacité d'adaptation des associations et des citoyens voici donc un ensemble de propositions.

LES PERSPECTIVES D'ACTION

1ère proposition : Ce qui ressort le plus dans ce contexte c'est un nécessaire renforcement du plaidoyer de la vie associative dans ses deux faces : interne et externe. Face Externe d'abord : La vie associative doit peser plus dans la construction des politiques publiques et les futurs arbitrages régionaux, notamment au niveau du préfet. Elle doit être en mesure d'être **force de proposition** dans ce contexte mouvant.

2ème proposition : Il faut continuer à revendiquer **une véritable prise en compte transversale de la vie associative au niveau régional** s'assurer qu'elle soit identifiée comme **un outil du développement territorial à tous les niveaux.** Si côté conseil régional, par exemple **la politique vie associative est bien installée et lisible,** il y a toujours **d'importantes difficultés pour les associations qui sont en lien avec des directions sectorielles.** Or il est nécessaire que **la vie associative soit reconnue et soutenue par l'ensemble des institutions.**

En ce sens, et c'est la 3e proposition : La mise en place d'une Charte des Engagements réciproques signée en Hauts-de-France devra être **un outil de pilotage stratégique** de cette politique mais aussi **d'évaluation et de suivi régulier des engagements de chacun.**

Sur la face interne maintenant : Porter ce plaidoyer et être force de proposition, implique **un renforcement de l'organisation interne de la vie associative** et donc **de faire vivre au maximum les lieux d'échanges entre associations** pour que leur discours soit **plus audible et compréhensible par l'ensemble des partenaires historiques ou à venir de la vie associative** (préfecture, rectorat, conseil régional, conseils départementaux, collectivités locales – EPCI).

Pour faire la transition entre la thématique action publique et la thématique «engagement bénévole», il nous faut quand même **évoquer la crainte des acteurs de la vie associative que la mise en place du SNU (service national universel) ne devienne la principale politique de vie associative de l'état.**

Le renforcement des deux faces du plaidoyer associatif ne pourra qu'améliorer la qualité du dialogue avec les pouvoirs publics sur un tel sujet.

L'EMPLOI ASSOCIATIF
Les grandes tendances

CONSTATS

Les associations ont vu le gel puis l'arrêt des contrats aidés (2017) et la mise en place d'un dispositif de soutien à l'emploi (Parcours Emploi Compétences) qui ne reprend pas en intégralité les possibilités offertes par les CA et sont parfois inadaptés aux associations.

On constate la disparition d'emplois qui ne sont pas renouvelés avec pour conséquence l'arrêt de certaines activités sur les territoires.

De manière générale, l'emploi est devenu une variable d'ajustement dans l'association et pour la première fois depuis 10 ans l'emploi associatif baisse en Hauts-de-France.

On pourrait se réjouir en constatant que l'emploi associatif est un emploi très féminisé avec des écarts de salaires moins importants entre femmes et hommes que dans le privé lucratif.

Malheureusement, ce moindre écart s'expliquerait plutôt par le fait que les salaires des hommes soient moins élevés dans l'associatif qu'ailleurs ; De plus, les postes de cadre restent plutôt occupés par des hommes et les autres par des femmes et pour finir, les femmes subissent plus de temps partiels non choisis et des contrats précaires.

CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'EMPLOI

On relève une dégradation continue des conditions de travail dans la VA plus que dans les autres secteurs : On sent les réseaux et associations très fragiles.
Par exemple, on se réjouit de la grande mobilisation lors du 1er juillet (plus de 150 participant.e.s) mais on constate aussi la difficulté à mobiliser tout au long de l'année sur des chantiers transversaux du fait de l'épuisement et de la surmobilisation de chacun.e.

Enfin deux phénomènes qui peuvent nous inquiéter :

- Les conditions de l'emploi et les financements sont très liés : nous verrons avec la thématique financement en quoi ce phénomène doit nous inquiéter

- L'attractivité de l'emploi dans le secteur est de plus en plus questionnée du fait notamment d'une inadéquation entre salaires et niveau de compétences très larges nécessaires au bon fonctionnement des structures

LES PERSPECTIVES D'ACTION

Quelques pistes d'action pour faire face à ces constats plutôt inquiétants

Il y a un réel besoin d'appui pour s'adapter au contexte législatif qui évolue (ordonnances de la loi travail 2017, réforme de la formation professionnelle, Mise en place du Comité économique et social, réorganisation des OPCA devenus OPCO, formation et apprentissage en réorganisation)

Il nous faut encore bien appréhender certains dispositifs qui, s'ils ne résoudront pas tout, peuvent être des ressources comme les emplois francs en HdF, territoire expérimental, aides ESS, CREAP

Renforcer l'accompagnement des employeurs associatifs notamment les plus petits employeurs en prenant appui sur l'expérience du CREAP : le dispositif CREAP (Création d'Emploi Associatif Pérenne) permet de porter une attention particulière aux conditions d'emploi des salariés embauchés et à l'appui et à la pérennisation des postes sur le moyen terme. On peut espérer ainsi sur le long terme une amélioration des pratiques bénéfiques à tout le secteur

En analysant la dimension financement de l'état des lieux on comprend mieux la dégradation de l'emploi associatif

FINANCEMENT
Les grandes tendances

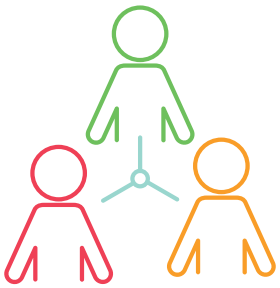

CONSTATS

Au niveau national, les travaux de Viviane Tchernonog montrent que les associations employeuses de taille moyenne ont tendance à baisser, ce qui est le signe d'un mouvement de concentration qui s'opère dans la vie associative.

Les budgets associatifs sont en effet très concentrés dans quelques grandes associations.

Petit à petit on voit se dessiner un secteur associatif qui s'articule autour de 2 pôles : petites et grandes associations.

En région ce que les acteurs font remonter c'est toujours **une complexité dans les recherches de financements :** un besoin de plus en plus important de mettre en place des coopérations, mutualisations, et de diversifier les activités qui entraine des difficultés pour les associations de bénévoles.

On redit également qu'il y a une difficulté d'accès aux financements européens pour les associations qui n'ont pas une forte trésorerie permettant de supporter les délais de versement très longs

Les structures d'accompagnement notent qu'elles mettent de plus en plus en place des accompagnements différenciés selon les cas :

Cas de structure en difficulté de plus en plus présents, réponses différentes selon leur statut employeuse ou non.

Il y a une évolution du travail d'accompagnement des structures (cf types de financements possibles, émargement sur d'autres politiques publiques et budgétaire, recours au mécénat et bénévolat de compétences...)

Et un besoin d'accompagnement à la mutualisation de fonctions supports (matériels, services, emplois, trésorerie)

LES PERSPECTIVES D'ACTION

Les Pistes d'action possibles consistent à :

S'adapter au contexte émergent en regardant l'association comme un tout à regarder sous le filtre de son modèle socio-économique, en mettant bien en lien les différents piliers que sont les richesses humaines, les ressources financières et les alliances.

Renforcer la Concertation avec les pouvoirs publics (face externe) notamment sur les critères de sélection, avoir une approche claire et partagée de ce qui relève de l'innovation, souvent citée comme critère mais très mal définie

Il s'agit également de renforcer les coopérations dans les demandes de financements (face interne) en développant de l'ingénierie de projet qui devient nécessaire pour lever des financements de moins en moins accessibles à des associations seules : expérimentation en cours au niveau régional entre plusieurs têtes de réseaux et le Mouvement associatif qui permettra d'avoir des outils transférables à l'ensemble de la VA pour faciliter ces coopérations.

Enfin, travailler sur la solidité financière des associations :

- **Par des démarches d'observation de l'évolution de la situation économique et financière des associations (ORVA, ORESS)**
- **La création d'un fonds d'avance de trésorerie destiné à faciliter la mobilisation des financements européens.**
- **Et la mise en œuvre effective de la circulaire Valls de 2015** proposant des modèles de convention permettant de sécuriser le financement par subvention et **prévoyant la possibilité pour les associations de conserver les excédents raisonnables de subvention.**

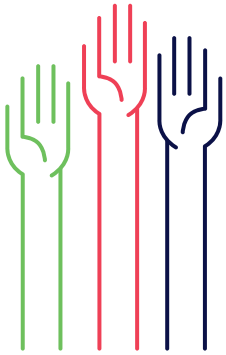

ENGAGEMENT BÉNÉVOLE
Les grandes tendances

LES CONSTATS NE SONT GLOBALEMENT PAS NOUVEAUX

Les stéréotypes de genre impactent les modalités d'engagement des bénévoles : on retrouve **une majorité d'hommes dans les organes délibérants des associations** (60% des rôle de présidence sont occupés par des hommes), il y a donc **une légère progression mais en plus du plafond de verre, on retrouve le phénomène des parois de verre :** les femmes sont plus présentes dans certains secteurs (Social, santé) et sous représentées dans d'autres comme le sport.

Il y a donc **une difficulté d'obtenir la parité au sein des instances et plus largement une difficulté de renouvellement des instances...** On se dit qu'il y a évidemment quelque chose d'essentiel à faire en croisant ces deux phénomènes.

Autre élément que nous rappelons chaque année, **mais qui est un élément essentiel, l'engagement bénévole dans les associations est toujours croissant depuis 15 ans** comme l'ont récemment montré les travaux de Lionel Prouteau.

Toutefois, un point de vigilance est à apporter puisque **des secteurs semblent mobiliser plus que d'autres** (notamment ceux du sanitaire et sociale, et du sport) et cela peut faire peser un risque de perte de visibilité des autres secteurs justement.

Il ne faudrait pas que les pouvoirs publics négligent un ensemble de secteurs associatifs du fait d'un moindre engouement actuel des citoyens, cela d'autant plus que cet engouement peut lui-même dépendre des choix faits en matière de politique publiques.

LES PERSPECTIVES D'ACTION

Si les constats ne sont pas nouveaux, on voit néanmoins de nouveaux projets émerger sur le territoire qui sont autant de propositions et constituent des opportunités pour la VA, à leur image, il faut prendre ce sujet en main et en faire des chantiers concrets tout en renforçant ceux qui existent déjà.
On citera à titre d'exemple le projet REQUAPASS[1] reconnaissance et qualification des parcours associatifs et le Groupe de travail sur l'égalité femmes-hommes animé par LMA.

S'agissant de renouveler les gouvernances, tant en terme d'âges, de parité et de mixité, il faut sensibiliser les associations et donner des outils pour initier ces démarches, accompagner l'adaptation des associations au contexte et l'évolution des gouvernances.
Dans un contexte où être bénévole associatif est de plus en plus complexe, il faut donner de la visibilité à l'offre existante en matière de formation des bénévoles en Hauts-de-France par la création d'un portail dédié.

Enfin, il faudra continuer à soutenir des travaux d'observation de la vie associative visant à comprendre les raisons de la hausse ou du ralentissement de l'attractivité des secteurs thématiques et nourrir les diagnostics de la Vie Associative au niveau local et sur des entrées thématiques et ainsi appuyer la construction des politiques publiques sur le sujet.

[1] Projet transfrontalier Interreg France /Wallonie /Flandres porté par des acteurs du territoire (les Maisons des Associations de Tourcoing et Roubaix, l'association INTERPHAZ et la Maison Pour Associations de Charleroi)

CONCLUSION

Synthese des tendances en 2018-2019

Des espaces de dialogue, de concertation et de construction existent (CRDVA, lien avec les autres partenaires de la Vie asso (association des députés, maires...). On note **le besoin d'une plus grande concertation avec les pouvoirs publics** sur les questions de financement ou l'évolution des politiques publiques associatives.

Renforcer le poids des associations : deux faces à ce problème.

- Interne : renforcer la légitimité et l'ancrage démocratique avec une meilleure diversité des profils mobilisés dans les instances
- Externe : meilleure organisation politique pour porter un plaidoyer.

Des dispositifs existants en région : Formation des bénévoles, dispositifs de soutien à l'emploi (CREAP, Emplois francs, ...), des réseaux d'acteurs de l'information, accueil, accompagnement aux associations

Dans un contexte où les associations sont en difficulté, **le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes,** et plus largement de la mixité sociale en leur sein, apparaît nécessaire à plusieurs égards : enrichissement des gouvernances, renforceme nt de leur légitimité, amélioration des conditions de travail.

La vie associative se transforme du fait des évolutions des politiques publiques. On constate **une polarisation de la vie associative :** les grosses associations et les petites associations locales de bénévoles sont celles qui semblent s'en sortir le mieux, avec un risque à terme de disparition des associations de taille moyenne -les petites et moyennes associations employeurs étant les plus touchées par les difficultés. La pertinence de l'incitation au regroupement de structures par les pouvoirs publics reste à évaluer (cf. médico-sociale).

L'accès aux financements européens reste un enjeu majeur.

Face à ce contexte la vie associative tente de se réorganiser, de s'adapter : évolutions des modes de gouvernance, tentatives de mutualisations, coopérations accrues, élargissement du spectre de recherche de financements.

Volonté forte des associations de voir leur place renforcée dans la construction des politiques publiques finançant la VA mais **un constat d'une perte d'influence des acteurs de la vie associative auprès des décideurs et d'un effacement de la vie associative comme objet des politiques publiques.**

Objectif de pouvoir mieux quantifier le rapport baisse de financement/nombre d'emplois impactés pour faire valoir l'impact négatif de la baisse des financements associatifs sur l'économie globale d'un territoire.

Au-delà de la disparition des emplois, il est important de souligner que la situation économique d'une association impacte très fortement les conditions de travail des bénévoles et des salariés qui s'impliquent dans la conduite du projet associatif.

LA VIE ASSOCIATIVE EN HAUTS-DE-FRANCE

ANALYSE ET PERSPECTIVES DES PARTENAIRES

Elisabeth Masson,

s'est exprimée au nom de Martin Domise, élu délégué à la vie associative du Conseil régional Hauts-de-France.

Pour le conseil régional, l'état des lieux de la vie associative présenté n'est pas une surprise, néanmoins ce temps reste important pour constater les évolutions et les tendances et ainsi penser, au niveau régional, une politique publique en adéquation avec les problématiques rencontrés par les associations du territoire.

Elle a rappelé la structuration de la politique vie associative depuis 2016 et ses trois priorités : agir pour l'emploi, accompagner la structuration et soutenir les projets des associations et l'animation des territoires.

Faisant le lien avec la présentation de l'état des lieux, elle a rappelé que le CREAP permet de porter une attention particulière aux conditions d'emploi des salariés embauchés. On peut ainsi espérer sur le long terme une amélioration des pratiques bénéfique à tout le secteur. Grâce à l'accompagnement réalisé, les employeurs sont amenés à être attentifs au contenu de la fiche de poste, à la cohérence avec la rémunération, à se situer dans la bonne convention collective.

Sur la structuration, le soutien aux coordinations et têtes de réseau structurées à l'échelle des Hauts-de-France est rappelé ainsi que le développement du réseau PIVA+.

Julien Labit,

Secrétaire général aux affaires régionales adjoint, Préfecture des Hauts-de-France

Julien Labit, en réaction à la présentation de l'état des lieux est revenu sur ce que représente le monde associatif en région : son rôle économique direct ou indirect qui est essentiel, son rôle de cohésion sociale et de relais de l'expression citoyenne.

Il a également rappelé que la transformation de l'ancienne réserve parlementaire, décidée par l'État, a abondé le Fonds de développement de la vie associative (FDVA).

Depuis 2018, il bénéficie aux structures associatives de terrain. En 2018, ce sont 1,549M€ pour le soutien au fonctionnement et à l'innovation et 830 subventions ont pu être attribuées pour une moyenne de 1900€ par structures. Le FDVA permet également de financer la formation des bénévoles en complémentarité avec le Conseil régional. En 2018, l'enveloppe de 360K€ a permis de financer 351 actions.

Au-delà du FDVA, le soutien de l'État au secteur associatif s'inscrit dans la mise en œuvre de nombreuses politiques sectorielles : culture, sports, cohésion sociale, politique de la ville..."

RETOUR SUR LES MINIS-CONFÉRENCES DE L'APRÈS-MIDI

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Animation : Stéphanie Clin,
administratrice LMA pour l'AAE (collège territoire)

La transition écologique et solidaire est reconnue comme une thématique prioritaire ce premier juillet 2019. Cette transition se déroule à différents niveaux, à l'international mais aussi au régional et au local. C'est pourquoi, à partir d'une présentation par la MRES des travaux de l'Observatoire climat, Picardie Nature, l'APES et la CRESS ont présenté les initiatives de structures locales ou régionales en région. Un message à retenir : chaque association, à son niveau, peut contribuer à cette transition écologique et solidaire, urgente et nécessaire. Les structures présentes dans l'espace transition écologique et solidaire sont à votre disposition pour vous accompagner sur cette thématique.

EUROPE

Animation : Eric Hugentobler, administrateur LMA pour Picardie Nature (communauté Europe)

Les questions européennes et plus particulièrement la mise en place de la programmation européenne intéressent beaucoup les associations tant sur le plan idéologique, politique, stratégique qu'opérationnel. L'enjeu de la table-ronde était de valoriser et montrer la plus-value européenne des projets en région à travers la mise en lumière de plusieurs projets : deux dynamiques régionales autour des centres sociaux connectés en région, la valorisation des compétences des bénévoles (projet transfrontalier Requapass), la valorisation de l'impact social (projet transfrontalier Vises), un centre social ayant intégré la logique de prospective et de projet dans son développement depuis 10 ans. Se décentrer, se comprendre, expérimenter, avoir un appui en ingénierie, être représentés : sont autant de besoins identifiés par les participants lors des échanges.

INITIATIVES CITOYENNES

Animation : Christopher Le Bihan, vice-président Culture et Liberté 62

Les associations jouent un rôle majeur dans la vitalité démocratique de notre pays, et de notre région qui peut être tenu de très nombreuses manières puisque chacune contribue à la cohésion sociale, au développement des territoires et au renforcement du vivre ensemble.

Pour illustrer concrètement ce que cela peut recouvrir, nous avons souhaité mettre en avant lors de cette mini-conférence quelques exemples de projets associatifs soutenant les initiatives citoyennes : accompagnement des jeunes à prendre place dans la démocratie dès aujourd'hui (Citoyens aujourd'hui) et mise en place d'un dialogue structuré entre les jeunes et les institutions européennes (CRAJEP HdF), revendications et défense des intérêts des associations (CLAC 80), développement et renforcement du pouvoir d'agir des habitants (Fédération des centres sociaux 59-62).

Conception graphique : Clément ALEXANDRE - Illustrations : Héléna Salazar

Le Mouvement Associatif
\ Hauts-de-France

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Siège social :
3 rue Camille Guérin - 59000 Lille
Pôle administratif :
ESSpace Amiens, Parc de Beauvillé,
21 rue François Génin - 80000 Amiens
03 22 66 07 65
contact@lmahdf.org
www.lmahdf.org
@lemouvementassociatifhdf
@MouvAssoHDF

l'Europe s'engage en Hauts-de-France
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Hauts-de-France
UNION EUROPEENNE